

rejeté

SÉNAT

le 20 décembre 1968.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT EN NOUVELLE LECTURE

relatif à la création et l'organisation des communes dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.

(Urgence déclarée.)

Le Sénat a rejeté, en nouvelle lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, en nouvelle lecture.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 20 décembre 1968.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1^{re} lecture : 401, 504 et in-8° 66.
C. M. P. : 565.
2^e lecture : 554, 575 et in-8° 99.

Sénat : 84, 108 et in-8° 44.

C. M. P. : 132.

Nouvelle lecture : 138 et 140 (1968-1969).